

## APPEL D'OFFRES

**PROJET :** Conception – construction et mise en service des ateliers municipaux

**N° DOSSIER :** DG-BP-2018-002

La Ville de Varennes a l'intention de faire construire ses nouveaux ateliers municipaux sur le terrain situé au 2650-2652, rue Sainte-Anne, lot 63 ptie, cadastre de la paroisse de Varennes.

Un contrat de type conception – construction sera octroyé à un entrepreneur unique (ou un consortium) par la Ville de Varennes. L'octroi du contrat est conditionnel à l'adoption d'un règlement d'emprunt.

Ce contrat clé en main comprend, sans s'y limiter, la conception, la construction, la fourniture de tout le matériel et les équipements nécessaires à la mise en service des futurs ateliers municipaux, pour un prix forfaitaire total et global d'un maximum ne pouvant excéder 11,2 millions de dollars plus les taxes applicables.

**TOUTE SOUMISSION EXCÉDANT LE MONTANT DE 11,2 MILLIONS DE DOLLARS (PLUS TAXES) SERA AUTOMATIQUEMENT REJETÉE SANS ÊTRE ANALYSÉE.**

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux implicites dans la portée des travaux, non spécifiquement décrits, mais nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage contractuel.

L'entrepreneur est responsable de la coordination avec tous les intervenants et les professionnels qu'il aura proposés de façon à assurer l'exécution et la réalisation complète du projet.

**Tel que stipulé à l'article 8 des clauses administratives générales, le soumissionnaire devra s'assurer d'inclure l'ensemble des documents demandés par la Ville. Le défaut de fournir l'un des documents demandés pourrait entraîner le rejet de la soumission.**

Les documents nécessaires à la préparation d'une soumission seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) à compter du **jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018**.

Pour toute information supplémentaire, veuillez prendre connaissance de tous les documents et plans avant de demander des précisions et soumettre vos questions par courriel à l'adresse [bureau.projets@ville.varennes.qc.ca](mailto:bureau.projets@ville.varennes.qc.ca). Les soumissionnaires sont invités à transmettre leur demande de renseignement dans les 10 jours de la publication de l'avis d'appel d'offres.

Les soumissions devront être déposées en huit (8) exemplaires (1 original et 7 copies complètes) et être accompagnées des documents suivants :

- Un cautionnement de soumission : pouvant être émis au moyen d'une traite bancaire, un chèque visé ou un cautionnement de soumission délivré par une entreprise dûment autorisée par l'AMF à exercer des activités de cautionnement, égal à dix pour cent (10 %) du prix de la soumission incluant les taxes, valide pour une durée de cent vingt (120) jours;
- Un cautionnement d'exécution et des obligations pour salaires, matériaux et gages : pouvant être émis au moyen d'une lettre d'intention délivrée par une entreprise dûment autorisée par l'AMF à exercer des activités de cautionnement et s'engageant, dès l'octroi du contrat au soumissionnaire, à émettre un cautionnement d'exécution des obligations pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission, ainsi qu'un cautionnement des obligations pour garantir le paiement des salaires, matériaux et gages pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission incluant les taxes. Ces documents doivent être valides pour une durée de cent vingt (120) jours.

Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée et identifiée au nom du projet et de votre entreprise et déposées au bureau du greffier, 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec), J3X 1T5, **avant 11h 00, le mercredi 19 décembre 2018**. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture à la salle du Conseil de la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

La Ville de Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne pourrait encourir aucune responsabilité, ni devoir assumer aucuns frais d'aucune sorte à l'égard des soumissionnaires. De plus, une fois passées la date et l'heure d'ouverture, les soumissions déposées ne pourront plus être retirées.

Donné à Varennes, le 30 octobre 2018

Le directeur des Services juridiques et greffier,  
Me Marc Giard, OMA